

*Initiatives ministérielles*

d'épicerie, mais elles entretiennent la vie économique des localités en fournissant le pouvoir d'achat nécessaire aux activités commerciales.

Qui plus est, le gouvernement se dérobe à ses obligations financières à l'égard des chômeurs. Le gouvernement fédéral assumait cette responsabilité depuis que des amendements avaient été apportés à la Constitution en 1940. Il préfère se décharger de tout le poids des dépenses des programmes futurs pour les chômeurs sur le dos des travailleurs qui devront contribuer encore davantage à la caisse de l'assurance-chômage.

L'employeur, qu'il s'agisse d'un petit exploitant ou d'un grand financier, voire même d'un simple agriculteur n'ayant qu'un seul employé, devra contribuer davantage à la caisse de l'assurance-chômage. Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral se dérobe lâchement à ses responsabilités financières envers les travailleurs canadiens. Le gouvernement ne devrait pas procéder à la réforme du régime d'assurance-chômage, le cas échéant, tant qu'il n'aura redéfini les frontières des régions économiques pour ce qui est de la main-d'oeuvre.

• (1610)

À l'heure actuelle, certaines régions rurales où le taux de chômage est élevé sont incluses dans des régions métropolitaines où le taux de chômage est plus bas.

C'est exactement le cas de ma circonscription. La vallée supérieure de l'Outaouais a toujours été incluse dans le calcul de la moyenne de la ville d'Ottawa et d'autres collectivités plus peuplées du sud. En conséquence, même si notre taux de chômage est élevé maintes fois pendant l'année, comme nous sommes inclus dans le calcul de la moyenne de collectivités plus prospères dont le taux de chômage est plus bas, notre niveau de chômage s'en trouve diminué et les chiffres ne correspondent pas à la réalité. Ce procédé influe donc sur le nombre de semaines pendant lesquelles les gens doivent travailler pour être admissibles à l'assurance-chômage et sur le nombre de semaines pendant lesquelles ils pourront recevoir des prestations.

Dans ma circonscription, j'ai un parfait exemple de ce qui se passe sur ces fameuses limites. L'une d'elles sépare le comté de Renfrew et le district de Nipissing et passe à travers un boisé. Si quelqu'un vit du côté sud de cette ligne, dans le comté de Renfrew, sa période d'attente est plus longue parce que cette région est incluse dans le calcul de la moyenne du taux de chômage d'Ottawa. Quelqu'un qui vit au-delà de la limite au nord sera

admissible aux prestations, tout en ayant travaillé moins longtemps.

Nous avons reçu un mémoire des gens de la vallée supérieure, qui demandent que la route numéro 7 jusqu'à Carleton Place, puis la route 15 jusqu'à la ville d'Arnprior servent à délimiter la nouvelle région économique.

Associez-nous au nord de l'Ontario comme il se doit, au lieu de nous laisser dans une région où la situation de l'emploi est relativement bonne par moments, ce qui lèse tous les travailleurs et tous les citoyens d'une région dont le taux de chômage moyen est plus bas à cause des collectivités plus riches qui entrent dans le calcul de la moyenne.

On a tort de présenter le projet de loi avant que ne soient délimitées les régions économiques de la population active. Le gouvernement devrait le comprendre, mais il s'en fiche. Il se l'est fait dire maintes et maintes fois, mais il est tellement pressé de mettre cette mesure en place qu'il ne laisse pas les limites des régions économiques de la population active compromettre ses projets.

Il me reste trente secondes pour dire que l'idée de la participation du gouvernement aux programmes d'aide sociale ou de développement régional qui reposent sur des plans de soutien du revenu est chose du passé. Le développement régional appartient au passé. Non seulement les gouvernements n'aident plus les régions à croître, mais l'adoption de ce projet de loi rendra la vie tellement dure au petit citoyen moyen qu'il s'en ira ailleurs.

Le gouvernement provoque un exode des régions rurales vers les villes. C'est comme si le mot d'ordre dans les rues des petites collectivités était: «Que le dernier à partir éteigne les lumières!» Voilà à quoi le gouvernement condamne les petites collectivités.

Ce projet de loi est dirigé contre tous les employés plutôt que contre les seuls syndiqués, parce qu'il touche tous les cotisants à l'assurance-chômage, quelle que soit leur catégorie. Il va produire plus de régions urbaines; plus de concentration et moins de développement dans les régions.

Les révisions du projet de loi ne sont pas le seul facteur. Il y a les réductions à VIA Rail. Il y a la question du bois d'oeuvre que le gouvernement n'a pas l'intention de faire bouger. À cause de tout cela, le Canada rural va être déserté.